

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
11 / 02 / 2013

Dossier complet le :
21 / 02 / 2013

N° d'enregistrement :
F05213 P0026

1. Intitulé du projet

Construction d'un pôle tertiaire composé de bureaux, d'un hôtel et d'un restaurant : Bagatelle Osiris

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 33 : Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme, ... N°51: Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	N°33: Construction d'un pôle tertiaire, bureaux, hôtel, restaurant de 32 000 m ² de surface plancher. N°51. Sur le plan masse actuel environ 100 m ² de Sapin douglas, boisement épars et mal conservé se situe au sein d'une zone future d'implantation d'un bâtiment. Sur cette zone, c'est le permis de construire qui détermine le nombre d'arbres à couper, entre 3 et 4 Douglas de faible diamètre et sans intérêt biologique (voir vues n°19 et 22 de l'annexe 3-5). Quelque soit le nombre d'arbres coupés, des plantations sont prévues dans le cadre du projet pour créer une véritable coulée verte entre le ruisseau, le boisement et les haies existantes maintenues.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Projet de bureaux et d'hôtel dans la même lignée que le projet HQE d'habitat Bagatelle.
La qualité environnementale du projet se base sur les contraintes du site liées aux bruits du périphérique et aux vents dominants Ouest.

→ sur 18 000 m² d'assiette foncière vont se réaliser un restaurant et 1 hôtel en façade de la rue de la Chatterie et 25 000 m² de bureaux (voir plan d'aménagement en annexe).

→ projet en continuité de l'urbanisation existante.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une zone d'activités et de services de qualité en continuité du parc Bagatelle dans une démarche HQE.

- la construction de 25 000 m² de surface plancher de bureaux de R+4 à R+9,
- la construction d'un hôtel et d'un restaurant,
- la création de 400 places de stationnement dont 80 places en aérien pour l'hôtel/restaurant et le reste en semi enterré sous les immeubles de bureaux,
- la création de 330 m² de surface réservée au stationnement des deux roues,
- la conservation/aménagement d'une zone boisée et d'une zone de rétention des eaux pluviales assurant des connexions piétonnes le long de la coulée verte.

→ Le plan de composition et le permis d'aménager vont permettre l'application de la RT 2012.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation du projet décomposé en 2 phases, dont chacun des programmes fonctionne de manière autonome :

- tout d'abord la construction de l'hôtel et du restaurant au plus proche de la rue de la Chatellerie, ainsi que les places de stationnement privatives,
- puis construction des bureaux grâce à une voirie de desserte intérieure à l'lot, avec la construction des sous-sols semi-enterrés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Récapitulatif des OBJECTIFS QUALITE pour sa phase d'exploitation :

ESU RISQUE	AIR ENERGIE	DEPLACEMENT TRANSPORT	MAIRIE
<ul style="list-style-type: none"> zone humide préservée ruisseau préservé conditions écologiques accès et à travers le site renforcement positive ➤ Paysage ➤ Biodiversité ➤ stabilité / ancrage limitation de l'imperméabilisation par la formation de sols évaporation des eaux de surface pour l'évacuation en pied de construction opportunités de la coulée verte en liaison avec l'ensemble des espaces existants 	<ul style="list-style-type: none"> - orientations - vents dominants - soleil : rayonnement diffus et direct - espace tampon - compacité / déperdition - espaces intermédiaires (végétal) et masse bâti : ➤ Traitement des sols ➤ Matériaux ➤ Volumétrie - acoustique - photosynthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des déplacements doux - séparation et extériorisation de la voiture - jeu avec la topographie par rapport à l'imperméabilisation - accès principal et potentiel - proximité des transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> - espaces de rencontre (terrasses, bulles climatiques) - proximité de l'habitat - écoles, bureaux, hôtels, restaurants

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Fait :

- Demande de certificat d'urbanisme de mai 2012 approuvé par le service urbanisme de Saint Herblain le 28 juin 2012.

A venir :

- Projet soumis à dossier Loi sur l'Eau de type déclaration (gestion des eaux pluviales et zones humides).
- Permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet Osiris bagatelle va faire l'objet d'un permis d'aménager. Le formulaire cas par cas est réalisé en amont du permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface totale du terrain	18 000 m ²
- Surface plancher	32 000 m ²
- Surface de toitures végétalisées	environ 2 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de la Chatterie à Saint Herblain (44)

Coordonnées géographiques¹ Long. 47 ° 14 ' 41 " N Lat. 1 ° 37 ' 14 " 0

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le paysage et l'occupation du site sont issus de pratiques diversifiées : à proximité du périphérique le terrain est issu du remblais de la construction du périphérique Nantais (parcelle le long du périphérique), les dalles existantes sont liées à la destruction d'anciens entrepôts, le boisement de conifères était autrefois des terres maraîchères exploitées jusqu'en 1991.

Aujourd'hui, le terrain est le résultat de nombreuses pratiques humaines qui se sont succédées sur plusieurs décennies. Il est constitué par des haies sur talus, des friches issus de remblais (autorisés pour le périphérique - voir annexe), des dalles, un boisement de conifères, une ripisylve accidentée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

- PLU de Saint Herblain approuvé le 22 juin 2007, modification du 21 octobre 2011.

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Projet situé en zone UE à vocation d'activités économiques : services, bureaux, artisanat, hébergement hôtelier.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve au Nord-Ouest du projet à plus de 500 m du projet "Vallée de la Chézine". -> Le site du projet n'est pas dans le périmètre de la ZNIEFF
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de la Loire Atlantique, approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2011

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 50 m d'une zone de sensibilité archéologique à caractère informatif. → Le site du projet n'est pas concerné par la zone de sensibilité archéologique.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'agglomération nantaise en cours d'élaboration, prescrit par l'arrêté du 5 juillet 2007 (issu de la révision du PSS de la Loire aval du 6 novembre 1958). → Le site du projet n'est pas concerné par le zonage du risque d'inondation.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site de projet se trouve à 4,8 km à vol d'oiseau. Le site correspond à : - ZPS n° FR5210103 "Estuaire de la Loire", - SIC n° FR5200621 "Estuaire de la Loire". → Le site du projet n'est pas concerné par le site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site de projet correspond à l'ensemble paroissiale Sainte Thérèse au Sud-Est du site, dont le périmètre de protection est situé à environ 3 km. → Le site du projet est hors visibilité du monument historique.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il faudra évacuer les remblais déposés pour la construction des bureaux de Bagatelle à côté du site. Le surcreusement pour l'implantation des bureaux au niveau du remblai du périphérique Ouest autorisé générera des matériaux qu'il faudra évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme précisé au 5.1. "Occupation des sols", la parcelle a fait l'objet de nombreux remaniements (remblais du périphérique, abandon des terres en maraîchage, fondation anciens entrepôts démolis) -> Le site, dans son état actuel présente donc peu d'intérêt excepté le ruisseau en contrebas et la zone de conifères présentant un boisement à valoriser. Le projet va augmenter la biodiversité du site: -> Renfort et plantation de la ripisylve, conservation de la haie sur talus le long du périphérique, valorisation du boisement (cf. plan des abords en annexe).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet occupe une surface de friche "industrielle" et préserve le cours d'eau et l'espace boisé (replantations).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur le périmètre du projet :</p> <p>- risque sismique : modéré (zone 3)</p> <p>Sur la commune de Saint Herblain :</p> <p>- plan de prévention des risques d'inondations de l'agglomération nantaise en cours d'élaboration (site hors zonage).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>PHASE CHANTIER: Les travaux vont générer une augmentation du trafic routier de camions pour approvisionner le chantier en matériaux. L'augmentation du trafic routier généré par les travaux est liée à l'approvisionnement en matériaux de construction. Les quantités sont relativement faibles et ne devraient pas engendrer de trafic supplémentaire important car les travaux sont temporaires et limités à la durée de chantier. De plus, les travaux seront effectués de jour et aux heures normales de travail en dehors des pics de trafic. Enfin, les engins utilisés lors de la phase travaux respecteront impérativement les normes d'homologation prévues par la réglementation.</p> <p>PHASE EXPLOITATION : Vis à vis des source sonores du périphérique Ouest, les implantations des bureaux et les matériaux ont été étudiés afin de limiter ces nuisances. Enfin, le trafic se répartira entre la voiture et les TC (Bus et tramways) aux heures normales de travail.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des bâtiments sera réalisé classiquement et mis en fonctionnement comme n'importe quelle zone de bureaux tertiaire et d'habitat.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des EP sera réalisée selon les prescriptions du SDAGE Loire Bretagne et SAGE Estuaire de la Loire par le biais d'une collecte des eaux de ruissellement et le stockage dans un système de rétention avant rejet dans la zone humide en aval du projet puis dans le ruisseau de Bagatelle affluent de la Chézine.</p> <p>Le dossier loi sur l'eau réalisé après avis de ce formulaire précisera les modalités de gestion (débit de fuite, volume, équipements et gestion). La mise en place de toitures végétalisées sur les bâtiments et de noues contribuera à diminuer les ruissellements.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Les eaux usées produites seront dirigées vers le réseau d'assainissement collectif relié à la station d'épuration de Tougas. Les flux générés seront précisés dans le DLE.</p> <p>- Les ordures ménagères seront collectées conformément au système de collecte mis en place par Nantes Métropole.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le paysage actuel sera modifié du fait de l'implantation des nouveaux bâtiments. Cependant, le projet vient en continuité des immeubles déjà construits (Biofortis, ABH, école Pigier) en périphérie du projet (Sud, Nord, Est).</p> <p>L'étude architecturale et bioclimatique prendra en compte les aspects environnementaux et paysagers pour une meilleure insertion dans le site d'accueil (traitement des sols, orientation, espace tampon, acoustique, ...).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Actuellement, aucune activité industrielle ou économique ne se développe sur le site.</p>

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation du site internet "www.fichier-etudesimpact-developpement-durable.gouv.fr", aucun des projets n'est susceptible de cumuler les impacts avec le projet de la Chatterie.

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Osiris-Bagatelle vient en continuité du projet d'habitat Bagatelle et s'insère dans une "dent creuse" délimitée par le périphérique Nantais et par les constructions existantes.

- Le site est dans un flot qui va être totalement urbanisé (école Pigier, résidence étudiante, bureaux le Paquebot en prévision).

- Le site est à proximité du Tramway Ligne 3, terminus Marcel Paul et du périphérique Ouest Nantais.

Le site actuel, ancien site d'entrepôts et d'exploitation de maraîchage n'a plus aucune vocation aujourd'hui. Il représente une opportunité cohérente d'un projet associant bureaux, hôtellerie-restaurant.

- Le projet s'insère dans un site profondément remanié (remblais issus de la construction du périphérique). L'impact du projet est réduit au maximum (conservation d'un espace boisé existant, renforcement de la ripisylve du ruisseau, toitures végétalisées, déplacements doux, ...).

D'un point de vue des procédures administratives, le projet est soumis en parallèle à permis d'aménager et à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les incidences spécifiques liées au milieu aquatique seront donc analysées dans ce cadre.

Conclusion

Le projet OSIRIS-Bagatelle s'insère donc dans une zone fortement urbanisée. La conception du projet s'inscrit dans une démarche HQE et préserve et renforce les éléments structurants présents en cohérence avec les projets d'urbanisation en périphérie.

Au regard du contexte urbain et des enjeux identifiés, l'étude d'impact ne paraît pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Carte des espaces naturels remarquables à proximité du projet
Annexe 7 : Carte Natura 2000
Annexe 8 : CUB validée
Annexe 9 : Permis de construire remblaiement autorisé pour le périphérique Ouest

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nantes

le,

11 Février 2013

Signature

NRRL